CONECT
CONSEIL SCIENTIFIQUE

LE PARADOXE VERT TUNISIEN

Comment transformer un potentiel sous-exploité en levier de souveraineté économique, industrielle et territoriale ?

Policy Brief n° 3 — Septembre 2026

«La souveraineté verte ne se décrète pas. Elle se construit par des règles claires, des institutions coordonnées, des financements adaptés, des filières structurées, des municipalités renforcées et des entreprises engagées.»

Dr. Inès Ben Flah
Membre du Conseil Scientifique de la CONECT

Disclaimer

Les analyses, opinions et recommandations exprimées dans ce Policy Brief sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONECT) en tant qu'organisation, ni celles de ses organes dirigeants ou de l'ensemble de ses membres.

LE CONSTAT EN UN COUP D'ŒIL

La Tunisie dispose d'atouts objectifs pour une transition verte à forte portée économique, mais ces atouts restent faiblement convertis en capacités productives, en valeur industrielle et en gains de souveraineté. Les chiffres clés de la note :

3 000 h Ensoleillement par an	**> 90 %** Des déchets orientés vers l'enfouissement	**< 5 %** Taux de recyclage national	**~ 60 %** Dépendance énergétique
2,4 Mt Déchets ménagers produits par an	**30 %** Objectif national d'énergies renouvelables d'ici 2030	**1–3 %** Enfouissement en Suède, Norvège, Danemark	**42–49 %** Recyclage dans les pays nordiques

Source : données citées dans la note (dernières données disponibles) ; comparaisons nordiques telles que présentées au Nordic-Tunisian Sustainable Business Forum.

À PROPOS DE CE POLICY BRIEF

Ce Policy Brief a été rédigé en lien avec le **Nordic-Tunisian Sustainable Business Forum**, premier forum tuniso-nordique tenu le 25 novembre 2024 à l'hôtel Mövenpick de Tunis, dont la CONECT a été l'un des partenaires. Consacrée à la transition énergétique et au traitement des déchets, cette rencontre a réuni visiteurs institutionnels, entreprises et bailleurs de fonds internationaux autour du potentiel d'investissement durable de la Tunisie. Les réflexions qui y ont été engagées constituent le point de départ de la présente note, qui en prolonge et en approfondit les enseignements au regard des enjeux de souveraineté verte du pays.

1. INTRODUCTION : LE PARADOXE VERT TUNISIEN

La Tunisie se trouve aujourd'hui face à un paradoxe structurel. Elle dispose d'un ensemble d'atouts objectifs pour engager une transition verte à forte portée économique : un potentiel solaire parmi les plus élevés du bassin méditerranéen, une proximité géographique avec les marchés européens, un tissu dense de petites et moyennes entreprises, des compétences techniques disponibles, ainsi qu'un cadre institutionnel progressivement mis en place dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable. Toutefois, ces atouts demeurent encore faiblement convertis en capacités productives, en valeur industrielle, en emplois qualifiés et en gains de souveraineté.

Ce paradoxe apparaît avec une netteté particulière dans deux domaines étroitement liés : la gestion des déchets et la transition énergétique. Malgré l'existence de ressources valorisables, la majorité des déchets continue d'être orientée vers l'enfouissement, tandis que le recyclage, la ré-

utilisation et la valorisation énergétique restent faiblement développés. De même, en dépit d'un potentiel important en énergies renouvelables, la dépendance énergétique du pays demeure élevée et continue de peser sur la balance commerciale, les finances publiques et la compétitivité des entreprises.

Cette situation ne peut être réduite à un simple retard environnemental ou technologique. Elle révèle une difficulté plus profonde à organiser les ressources disponibles autour d'un modèle économique cohérent, capable d'articuler action publique, investissement privé, innovation, gouvernance territoriale et développement industriel. Le problème central ne réside donc pas dans l'absence de potentiel, mais dans la faiblesse des mécanismes institutionnels, financiers et productifs permettant de transformer ce potentiel en valeur économique durable.

Dans un contexte international marqué par la recomposition des chaînes de valeur, la montée des exigences environnementales, la recherche de proximités industrielles et la pression croissante sur les ressources énergétiques, la transition verte devient un enjeu stratégique pour les économies émergentes. Pour la Tunisie, elle ne constitue plus uniquement une politique environnementale, mais un levier potentiel de souveraineté économique, industrielle et territoriale.

> *Ce policy brief part ainsi d'une interrogation centrale : comment la Tunisie peut-elle transformer son potentiel vert sous-exploité en levier de souveraineté économique, industrielle et territoriale ?*

2. LES ENJEUX DE LA TRANSITION VERTE

La transition verte constitue désormais un enjeu stratégique pour la Tunisie, dans la mesure où elle se situe au croisement de plusieurs vulnérabilités économiques, industrielles et territoriales. Elle ne peut plus être appréhendée comme une politique environnementale autonome, limitée à la réduction des externalités négatives ou à la conformité aux engagements climatiques. Elle s'inscrit dans une problématique plus large de souveraineté, de compétitivité et de repositionnement productif.

Le premier enjeu concerne la souveraineté énergétique. La Tunisie demeure structurellement exposée à une dépendance élevée aux importations d'énergie, dans un contexte marqué par la volatilité des prix internationaux, les tensions géopolitiques et l'incertitude sur les marchés des hydrocarbures. Cette dépendance réduit les marges de manœuvre économiques du pays et accroît sa vulnérabilité aux chocs externes. Le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la valorisation énergétique des déchets peuvent, à ce titre, contribuer à renforcer la sécurité énergétique nationale et à réduire l'exposition du pays aux fluctuations internationales.

Le deuxième enjeu renvoie à la balance commerciale et aux finances publiques. Les importations d'énergie pèsent directement sur le déficit commercial et mobilisent des ressources financières importantes qui pourraient être orientées vers l'investissement productif, l'innovation ou les infrastructures. Dans cette perspective, la transition verte ne doit pas être considérée comme un coût supplémentaire, mais comme un mécanisme de réduction progressive des dépendances extérieures. Chaque gain d'efficacité énergétique, chaque substitution partielle aux énergies importées et chaque valorisation locale d'une ressource aujourd'hui perdue contribuent à améliorer la résilience macroéconomique du pays.

Le troisième enjeu est celui de la compétitivité des entreprises. Les marchés internationaux, en particulier européens, intègrent de plus en plus des exigences liées à l'empreinte carbone, à la traçabilité, à la gestion des ressources et à la conformité environnementale. Pour les entreprises tunisiennes, notamment exportatrices, la transition verte devient progressivement une condition d'accès aux marchés, de maintien des positions commerciales et de différenciation concurrentielle. À défaut d'anticipation, les exigences environnementales risquent d'être subies comme des barrières additionnelles. À l'inverse, une transition organisée peut devenir un facteur d'amélioration de la productivité, de réduction des coûts et de montée en gamme.

Le quatrième enjeu concerne l'investissement privé. La transition verte ouvre de nouveaux espaces d'investissement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le recyclage, la valorisation des déchets, les technologies propres, la mobilité durable et les services environnementaux. Toutefois, ces marchés ne peuvent émerger sans cadre réglementaire clair, incitations économiques adaptées, mécanismes de financement dédiés et visibilité suffisante pour les opérateurs privés. L'enjeu consiste donc à transformer un potentiel diffus en projets bancables, en filières structurées et en opportunités économiques accessibles aux PME comme aux grands opérateurs.

Le cinquième enjeu est territorial. La transition verte peut constituer un levier de création d'emplois régionaux, notamment dans les activités de collecte organisée, de tri, de recyclage, de maintenance énergétique, d'installation solaire, de valorisation agricole et de services verts. Elle offre la possibilité de relier les politiques environnementales aux politiques de développement régional. Dans un pays marqué par de fortes disparités territoriales, l'économie circulaire peut contribuer à créer des activités productives localisées, à renforcer le rôle économique des collectivités et à valoriser les ressources propres à chaque région.

Le sixième enjeu concerne l'attractivité industrielle. La recomposition des chaînes de valeur mondiales, la recherche de proximité avec les marchés européens et les exigences de décarbonation créent de nouvelles opportunités pour les pays capables d'offrir une base industrielle compétitive, sobre en carbone et correctement connectée aux marchés extérieurs. La Tunisie peut tirer parti de sa position méditerranéenne, de ses compétences et de son potentiel renouvelable pour attirer des investissements industriels orientés vers les chaînes de valeur vertes. Mais cette attractivité suppose de disposer d'un cadre crédible, lisible et cohérent.

Enfin, la relation avec l'Europe constitue un facteur déterminant. Les politiques européennes de transition écologique, de décarbonation industrielle et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement redéfinissent progressivement les conditions d'intégration économique avec le voisinage méditerranéen. Pour la Tunisie, l'enjeu n'est pas seulement de s'adapter à ces nouvelles exigences, mais de se positionner comme un partenaire productif crédible dans les nouvelles chaînes de valeur vertes. Cela suppose de passer d'une logique de conformité à une logique de co-développement industriel, énergétique et territorial.

UNE MATRICE DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

Ainsi, la transition verte n'est pas un domaine sectoriel supplémentaire. Elle devient une matrice de transformation économique. Elle engage la capacité du pays à réduire ses dépendances, à renforcer ses entreprises, à attirer des investissements, à créer des emplois régionaux et à inscrire son économie dans les nouvelles dynamiques productives internationales. C'est précisément pour cette raison que le choix de trajectoire ne peut plus être différé.

3. LE DIAGNOSTIC : UN POTENTIEL VERT SANS SYSTÈME DE VALORISATION

Le paradoxe vert tunisien tient moins à l'absence de ressources qu'à la faiblesse du système chargé de les transformer en valeur. La Tunisie dispose d'un potentiel solaire important, estimé à près de **3 000 heures d'ensoleillement par an**, de gisements de déchets valorisables, d'un tissu entrepreneurial dense composé majoritairement de PME, ainsi que d'une proximité stratégique avec les marchés européens. Pourtant, ces atouts demeurent faiblement convertis en capacités productives, en filières industrielles structurées et en gains mesurables de souveraineté énergétique.

Le premier blocage réside dans la fragmentation de la gouvernance. Les politiques relatives aux déchets, à l'énergie, à l'industrie, aux collectivités locales, à l'investissement et à l'environnement relèvent d'acteurs multiples : ministères, agences spécialisées, entreprises publiques, collectivités, opérateurs privés et bailleurs internationaux. Cette pluralité d'intervenants pourrait constituer un avantage si elle était organisée autour d'objectifs communs. Or, en l'absence d'un pilotage intégré, elle se traduit souvent par une dispersion des responsabilités, une lenteur dans la décision et une faible capacité à structurer des filières nationales. Le résultat est connu : malgré l'existence d'un cadre institutionnel ancien, plus de **90 % des déchets** continuent d'être orientés vers l'enfouissement.

Le deuxième blocage concerne le cadre réglementaire. La loi n° 96-41 constitue encore le socle principal de la gestion des déchets, mais elle a été conçue dans un contexte où l'objectif prioritaire était davantage l'encadrement de la collecte et de l'élimination que la valorisation économique des ressources. Les dispositifs relatifs à la responsabilité élargie du producteur (REP), à la

traçabilité des flux, aux obligations de tri, à la structuration des filières ou à la valorisation énergétique demeurent insuffisamment développés. Cette situation explique en partie pourquoi le taux de recyclage national reste inférieur à **5 %**, alors que certains pays européens ou nordiques atteignent des niveaux plusieurs fois supérieurs.

Le troisième blocage tient à la faible application du principe pollueur-payeur. Tant que le coût réel de l'enfouissement, de la pollution et de la dégradation environnementale n'est pas internalisé, les acteurs économiques n'ont pas d'incitation suffisante à réduire, trier, recycler ou valoriser. En pratique, il demeure souvent moins coûteux de jeter que de recycler, et moins risqué de maintenir les pratiques existantes que d'investir dans des solutions circulaires. Ce désalignement économique empêche l'émergence d'un marché structuré de la valorisation des déchets.

Le quatrième blocage est financier. La transition verte suppose des investissements importants dans les centres de tri, les unités de recyclage, la valorisation énergétique, les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Or, les mécanismes de financement vert restent encore insuffisamment accessibles, notamment pour les PME. Dans un pays où la dépendance énergétique avoisine **60 %** selon les dernières données disponibles, l'investissement vert devrait être traité comme un investissement stratégique de réduction des vulnérabilités extérieures. Pourtant, de nombreux projets restent peu bancables faute de garanties, de fonds dédiés, de mécanismes de partage du risque ou de visibilité réglementaire.

Le cinquième blocage concerne les infrastructures. La Tunisie produit environ **2,4 millions de tonnes de déchets ménagers par an**, mais les capacités de tri, de traitement, de recyclage et de valorisation énergétique restent limitées. L'enfouissement demeure la solution dominante, non seulement par choix historique, mais aussi en raison de l'insuffisance des alternatives industrielles. Sans plateformes régionales de tri, unités de valorisation, équipements modernes et systèmes de traçabilité, les déchets restent traités comme une charge publique plutôt que comme une matière première secondaire.

Le sixième blocage réside dans le poids de l'informalité. Une part significative de la récupération des déchets s'effectue en dehors de circuits organisés, avec une faible traçabilité, des conditions sociales précaires et une intégration limitée aux filières industrielles. Cette informalité remplit parfois une fonction économique réelle, mais elle empêche la montée en qualité, la normalisation, la certification et l'investissement. Le défi consiste donc moins à exclure ces acteurs qu'à organiser leur intégration progressive dans des filières formelles, traçables et économiquement viables.

Le septième blocage tient à la faible intégration des PME. Alors qu'elles représentent l'essentiel du tissu productif tunisien, les PME restent encore marginalement mobilisées dans la transition verte. Elles sont souvent perçues comme des assujettis à la réglementation, plutôt que comme des opérateurs de solutions dans l'efficacité énergétique, le solaire distribué, la réparation, le recyclage, la maintenance, la collecte spécialisée ou les services environnementaux. Cette sous-in-

tégration prive le pays d'un levier de diffusion territoriale de la transition et limite la création de marchés verts de proximité.

Enfin, le rôle des collectivités locales demeure insuffisamment structuré. Or, l'économie circulaire est fondamentalement territoriale. Elle dépend de la collecte, du tri à la source, de la proximité des flux, de la connaissance des besoins locaux et de la capacité à mobiliser citoyens, entreprises et opérateurs. Les municipalités se trouvent en première ligne, mais elles disposent rarement des moyens financiers, techniques et organisationnels nécessaires pour passer d'une logique de propreté urbaine à une logique de développement économique local fondée sur la valorisation des ressources.

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Ainsi, le diagnostic est clair : la Tunisie ne souffre pas principalement d'un déficit de potentiel vert, mais d'un déficit de système de valorisation. Les ressources existent, les besoins sont identifiés et les opportunités économiques sont réelles. Mais les mécanismes de gouvernance, de financement, d'incitation, d'infrastructure et d'intégration productive demeurent insuffisamment alignés. C'est cette architecture qu'il convient désormais de construire si la transition verte doit devenir un levier de souveraineté économique plutôt qu'une contrainte additionnelle.

4. LA LEÇON NORDIQUE : ORGANISER LA VALEUR AVANT DE GÉRER LES DÉCHETS

L'expérience des pays nordiques ne doit pas être appréhendée comme un modèle à transposer mécaniquement à la Tunisie. Les différences de revenu, de capacité administrative, de maturité institutionnelle, de densité territoriale et de comportement citoyen demeurent importantes. En revanche, comme l'ont montré les échanges du Nordic-Tunisian Sustainable Business Forum du 25 novembre 2024 (voir encadré), ces expériences offrent des enseignements structurants sur la manière de faire d'une politique environnementale un véritable système économique de création de valeur, notamment en matière de gestion et de valorisation des déchets.

ENCADRÉ — 1RE ÉDITION DU « NORDIC-TUNISIAN SUSTAINABLE BUSINESS FORUM »

La CONECT a organisé la première édition de ce forum, le 25 novembre 2024, en partenariat avec les quatre ambassades nordiques accréditées en Tunisie (Suède, Finlande, Norvège et Danemark). La rencontre a réuni décideurs publics, entreprises et bailleurs de fonds internationaux pour examiner comment l'expérience nordique peut éclairer et accélérer la transition écologique en Tunisie. Les échanges se sont articulés autour de deux panels :

→ **Énergies renouvelables :** À partir de retours d'expérience, les intervenants ont montré l'apport des technologies intelligentes (micro-réseaux, IA, stockage) pour atteindre l'objectif national de 30 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Ils ont toutefois souligné que les contraintes de financement restent un frein majeur pour la Tunisie.

→ **Gestion des déchets et économie circulaire :** Les discussions ont porté sur la modernisation des infrastructures, l'écoconception des emballages, la valorisation énergétique et le renforcement des partenariats entre acteurs publics et privés.

Par cette démarche, la CONECT entend pousser à la levée des blocages réglementaires, encourager l'investissement durable et aider les PME tunisiennes à tirer parti des nouvelles exigences environnementales.

Le premier enseignement porte sur la hiérarchisation des déchets. Dans les pays nordiques, la gestion des déchets repose sur une logique claire : prévenir, réutiliser, recycler, valoriser énergétiquement, puis enfouir uniquement en dernier recours. Cette hiérarchie n'est pas seulement un principe théorique ; elle produit des effets mesurables. Alors que la Tunisie enfouit encore plus de **90 %** de ses déchets et recycle moins de **5 %**, l'enfouissement est devenu marginal dans plusieurs pays nordiques : autour de **1 % en Suède**, **2 % en Norvège** et **3 % au Danemark**. L'écart illustre moins une différence de sensibilité environnementale qu'une différence d'organisation systémique.

Le deuxième enseignement concerne la responsabilité élargie du producteur. Les pays nordiques ont progressivement rendu les producteurs responsables du cycle de vie de leurs produits, notamment pour les emballages, les équipements, les déchets électroniques ou certains flux spécifiques. Cette responsabilité modifie les incitations : elle oblige les entreprises à intégrer la fin de vie des produits dans leur modèle économique. Pour la Tunisie, où la charge de gestion des déchets repose encore largement sur l'État, les collectivités et des circuits informels, l'introduction effective de la REP permettrait de déplacer une partie du coût vers les acteurs économiques qui mettent les produits sur le marché.

Le troisième enseignement tient à la fiscalité écologique. Dans les pays nordiques, les taxes sur l'enfouissement et les restrictions sur certains flux ont contribué à rendre l'enfouissement économiquement moins attractif que le recyclage ou la valorisation. La fiscalité y joue un rôle d'orien-

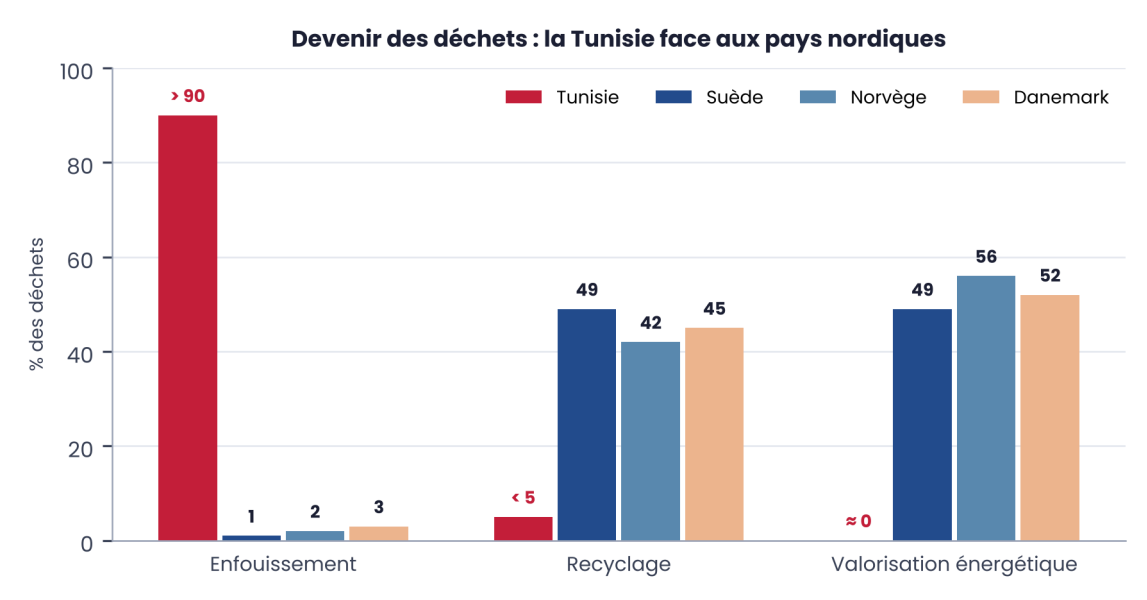
tation des comportements, non seulement de rendement budgétaire. Pour la Tunisie, l'enjeu n'est pas d'ajouter une pression fiscale indistincte, mais de créer un signal économique cohérent : faire en sorte que jeter coûte progressivement plus cher que trier, recycler ou valoriser.

Le quatrième enseignement réside dans le rôle des municipalités. Dans les systèmes nordiques, les collectivités locales ne sont pas seulement chargées de la propreté urbaine. Elles organisent les flux, structurent les contrats, coordonnent les opérateurs, sensibilisent les citoyens et planifient les infrastructures locales. Cette dimension est essentielle, car l'économie circulaire est d'abord territoriale. En Tunisie, les municipalités sont en première ligne, mais elles disposent rarement des moyens financiers et techniques nécessaires pour transformer la collecte en véritable levier de développement local.

Le cinquième enseignement concerne l'implication du secteur privé. Les performances nordiques reposent sur une articulation forte entre pouvoirs publics, producteurs, opérateurs privés et entreprises technologiques. Le secteur privé intervient dans la collecte spécialisée, les centres de tri, le recyclage, la logistique, la valorisation énergétique et les services numériques de traçabilité. Cette implication explique en partie des taux de recyclage élevés : environ **42 % en Norvège**, **49 % en Suède** et **45 % au Danemark**, contre moins de **5 %** en Tunisie. L'enjeu tunisien est donc de transformer les déchets en marché structuré, accessible aux PME comme aux opérateurs industriels.

Le sixième enseignement est celui de la valorisation énergétique. Les pays nordiques ont développé des capacités importantes de valorisation des déchets non recyclables. La valorisation énergétique représenterait environ **56 % en Norvège**, **49 % en Suède** et **52 % au Danemark**, alors qu'elle demeure quasi inexistante en Tunisie. Cette option ne doit pas remplacer la prévention ni le recyclage, mais elle peut réduire fortement l'enfouissement et récupérer une partie de la valeur contenue dans les déchets résiduels.

Figure 1 : Tunisie et pays nordiques — devenir des déchets (%)



Source : ordres de grandeur cités dans la note. Tunisie : enfouissement > 90 %, recyclage < 5 %, valorisation énergétique quasi inexistante.

Enfin, le septième enseignement renvoie à la culture du tri et de la traçabilité. Les résultats nordiques ne proviennent pas uniquement des technologies ou des lois. Ils reposent aussi sur des pratiques citoyennes stabilisées, des obligations claires, des infrastructures visibles et une confiance dans la destination réelle des déchets triés. Pour la Tunisie, la sensibilisation ne suffira pas si elle n'est pas accompagnée de filières crédibles. Le tri à la source ne peut devenir durable que si les citoyens et les entreprises constatent que les déchets triés sont effectivement collectés, tracés et valorisés.

> *L'enseignement principal est donc celui de la cohérence. Les pays nordiques n'ont pas réussi grâce à un instrument unique, mais grâce à un système combinant réglementation, fiscalité, responsabilité des producteurs, rôle territorial des municipalités, investissement privé, infrastructures et traçabilité. Pour la Tunisie, l'enjeu n'est pas de copier ce modèle, mais d'en extraire les principes structurants afin de bâtir une trajectoire adaptée à ses moyens, à ses territoires et à ses priorités industrielles.*

5. LE CHOIX STRATÉGIQUE : TROIS SCÉNARIOS POUR LA TUNISIE

La Tunisie ne fait pas face à un choix binaire entre transition verte et statu quo. Elle fait face à un choix de trajectoire. Selon le niveau d'ambition retenu, la transition verte peut rester un ajustement administratif, devenir un marché organisé, ou se transformer en projet de souveraineté productive. Les trois scénarios suivants permettent de clarifier ce choix.

Scénario 1 : l'ajustement minimal

Quoi ? Ce scénario correspond à une transition verte limitée, principalement portée par l'administration publique et les bailleurs internationaux. L'objectif est d'améliorer progressivement l'existant sans remettre en cause les équilibres institutionnels, économiques et financiers actuels. La Tunisie continue de fonctionner avec un modèle dominé par l'enfouissement, mais introduit quelques corrections : projets pilotes de tri, campagnes de sensibilisation, soutien ponctuel au recyclage, incitations limitées aux énergies renouvelables et amélioration marginale de la réglementation.

Comment ? La mise en œuvre repose sur des mesures peu disruptives : amendements réglementaires limités, projets pilotes dans quelques grandes villes, subventions ciblées, programmes de formation, coopération internationale et actions de communication. Les collectivités locales restent principalement chargées de la collecte. Les PME interviennent de manière ponctuelle, sans être intégrées dans une stratégie nationale de filières. Le financement demeure dépendant de projets isolés, souvent portés par des bailleurs ou par quelques initiatives privées.

Impacts attendus : Ce scénario permettrait des améliorations visibles mais limitées. Le taux de recyclage pourrait passer de moins de **5 %** à environ **10-15 %**. L'enfouissement resterait dominant, autour de **75-80 %** des déchets. La valorisation énergétique resterait marginale. La dépendance énergétique serait peu affectée. L'impact sur l'emploi régional et l'investissement privé resterait faible.

Ce scénario présente l'avantage d'être rapidement mobilisable et politiquement peu coûteux. Mais il ne crée pas de rupture. Il peut améliorer certains indicateurs sans transformer le système de valorisation. Le risque est de donner le sentiment d'une transition engagée, alors que les vulnérabilités structurelles demeurent.

Arguments en faveur	Arguments en défaveur
Scénario politiquement moins coûteux à court terme	Maintien du modèle dominant d'enfouissement
Compatible avec les capacités administratives actuelles	Faible réduction de la dépendance énergétique
Permet de lancer des projets pilotes et d'apprendre progressivement	Risque de dispersion des initiatives
Mobilisable rapidement avec l'appui de bailleurs internationaux	Peu d'effet d'entraînement sur l'investissement privé
Limite les résistances des acteurs existants	Les PME restent à la périphérie de la transition
Peut produire des résultats de communication à court terme	Ne crée pas de véritable marché de l'économie circulaire

Scénario 2 : la transition organisée

Quoi ? Ce scénario consiste à construire une véritable économie circulaire tunisienne. L'objectif n'est plus seulement de mieux gérer les déchets ou de développer quelques projets verts, mais de créer un marché structuré de la valorisation. Les déchets deviennent des ressources économiques. Les PME deviennent des opérateurs de solutions. Les collectivités deviennent des plateformes territoriales. Le financement vert devient un outil de transformation productive.

Comment ? La mise en œuvre suppose une réforme cohérente du cadre d'action. Elle passerait par la révision de la loi n° 96-41, l'introduction effective de la responsabilité élargie du producteur, la mise en place d'une fiscalité écologique incitative, la création de mécanismes de financement vert pour les PME, la structuration de plateformes régionales de tri et de valorisation, et le renforcement des capacités des municipalités.

Il s'agirait aussi d'organiser des filières prioritaires : plastique, déchets organiques, déchets électroniques, déchets industriels, emballages, biomasse et matériaux recyclables. Les PME pourraient intervenir dans la collecte spécialisée, le tri, la réparation, le recyclage, la maintenance solaire, l'efficacité énergétique, la traçabilité et les services environnementaux.

Impacts attendus : Ce scénario permettrait un changement d'échelle. Le taux de recyclage pourrait atteindre **25-35 %**. L'enfouissement pourrait être ramené autour de **50-60 %**. La valorisation énergétique pourrait atteindre **15-25 %** des flux non recyclables. L'impact sur l'emploi serait plus significatif, notamment dans les régions. Les entreprises exportatrices gagneraient en compétitivité environnementale, notamment vis-à-vis des exigences européennes.

Ce scénario est le plus réaliste comme trajectoire de moyen terme. Il ne suppose pas une rupture brutale, mais il impose une méthode nouvelle : aligner la réglementation, le financement, les territoires, les entreprises et les infrastructures. Sa réussite dépendra de la capacité à transformer les projets dispersés en filières organisées.

Arguments en faveur	Arguments en défaveur
Transforme progressivement les déchets en ressources économiques	Exige une coordination institutionnelle plus forte
Crée des marchés verts accessibles aux PME	Nécessite des financements adaptés et durables
Réduit significativement l'enfouissement	Suppose une réforme réglementaire effective
Renforce le rôle économique des territoires	Peut rencontrer des résistances locales et sectorielles
Améliore la compétitivité des entreprises exportatrices	Les résultats demandent du temps et une continuité de pilotage
Permet une formalisation progressive des circuits de collecte	Exige des capacités techniques nouvelles dans les municipalités
Peut attirer des investissements privés ciblés	Requiert une politique claire de partage des risques

Scénario 3 : la souveraineté verte

Quoi ? Ce scénario fait de la transition verte un projet industriel national. L'objectif n'est plus seulement d'améliorer la gestion des déchets ou d'organiser un marché local de la valorisation, mais de positionner la Tunisie comme plateforme méditerranéenne de l'économie verte. La transition devient un levier de souveraineté énergétique, de compétitivité industrielle, d'attractivité des investissements et d'intégration dans les chaînes de valeur euro-méditerranéennes.

Comment ? La mise en œuvre suppose un changement d'échelle. Il faudrait une gouvernance nationale intégrée de la transition verte, des investissements structurants dans les infrastructures, un marché du financement vert plus profond, des partenariats public-privé, une montée en compétence des collectivités, et une politique industrielle verte ciblée.

La Tunisie pourrait développer des filières à plus forte valeur ajoutée : recyclage industriel avancé, composants pour énergies renouvelables, services d'efficacité énergétique, ingénierie environnementale, plateformes numériques de traçabilité, valorisation énergétique, biomasse, hydrogène vert à long terme, et services exportables vers l'Afrique et la Méditerranée. L'enjeu serait aussi d'aligner la stratégie tunisienne avec les politiques européennes de décarbonation, de proximité industrielle et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement.

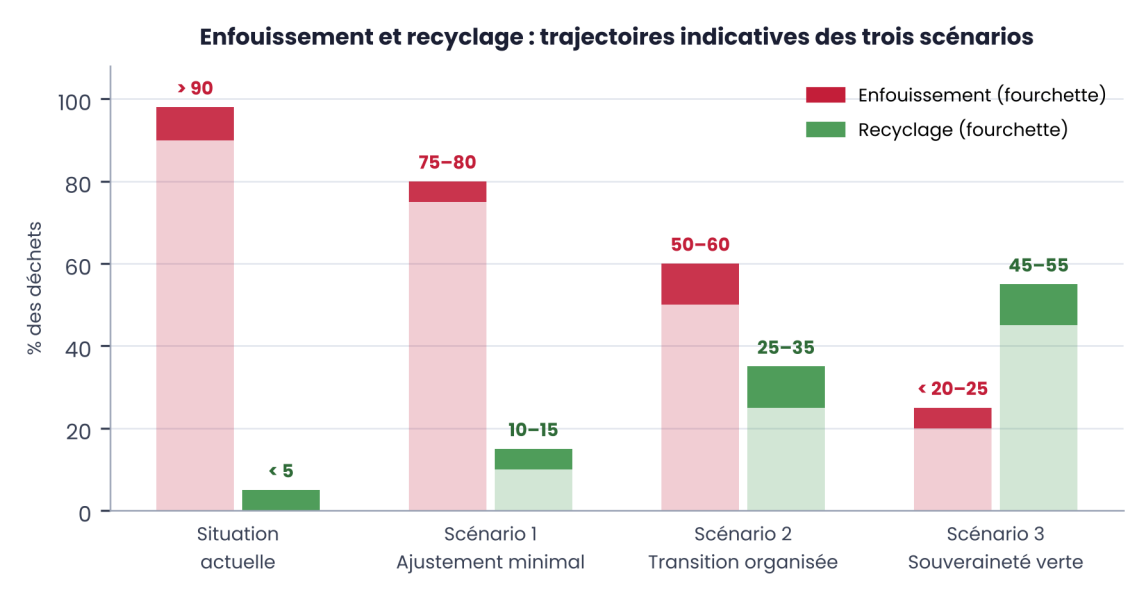
Impacts attendus : Ce scénario pourrait porter le recyclage vers **45-55 %** à long terme, réduire l'enfouissement sous **20-25 %**, et faire de la valorisation énergétique un complément structurant pour les flux non recyclables. Il permettrait de réduire plus fortement la dépendance énergétique, d'améliorer la balance commerciale, d'attirer des investissements industriels verts et de créer des emplois qualifiés. La Tunisie ne serait plus seulement un pays qui s'adapte aux exigences vertes, mais un pays qui construit une offre productive verte.

Ce scénario est le plus transformateur, mais aussi le plus exigeant. Il suppose de la continuité politique, une capacité d'exécution élevée, une stabilité réglementaire et des investissements importants. Son intérêt est qu'il permet de faire de la transition verte non pas une contrainte imposée de l'extérieur, mais une stratégie nationale de repositionnement économique.

Arguments en faveur	Arguments en défaveur
Transforme la transition verte en projet de souveraineté économique	Exige un niveau élevé de coordination publique
Réduit fortement les dépendances énergétiques et matérielles	Besoin massif d'investissement public, privé et international
Positionne la Tunisie dans les chaînes de valeur vertes euro-méditerranéennes	Forte exigence de stabilité réglementaire
Crée des filières industrielles et des emplois qualifiés	Nécessite une montée rapide en compétences
Renforce l'attractivité industrielle du pays	Risque de décalage entre ambition et capacité d'exécution

Arguments en faveur	Arguments en défaveur
Permet de structurer un véritable marché national de la valorisation	Dépend fortement de la qualité des infrastructures
Peut faire émerger un leadership régional tunisien	Nécessite une gouvernance robuste et crédible

Figure 2 : Trajectoires indicatives selon le scénario (% des déchets)



Source : fourchettes indiquées dans la note pour chaque scénario ; situation actuelle selon les dernières données disponibles.

Synthèse comparative des trois scénarios

Scénario	Quoi ?	Comment ?	Impacts
Ajustement minimal	Corriger l'existant	Projets pilotes, réglementation limitée, sensibilisation	Progrès partiels, maintien des vulnérabilités
Transition organisée	Structurer une économie circulaire	REP, fiscalité incitative, financement vert, filières régionales	Marchés verts, emplois locaux, intégration des PME
Souveraineté verte	Faire de la transition un projet industriel national	Gouvernance intégrée, investissements structurants, chaînes de valeur vertes	Souveraineté énergétique, attractivité industrielle, positionnement méditerranéen

LA TRAJECTOIRE SOUHAITABLE

La trajectoire souhaitable serait de ne pas s'enfermer dans l'ajustement minimal. La Tunisie devrait engager rapidement le scénario de transition organisée, tout en fixant la souveraineté verte comme horizon stratégique. Autrement dit : commencer par organiser les marchés, les filières et les financements, mais avec une ambition claire de transformation industrielle et territoriale.

6. L'OPTION RECOMMANDÉE : CONSTRUIRE UNE SOUVERAINETÉ VERTE PROGRESSIVE

L'analyse des trois scénarios conduit à écarter l'option de l'ajustement minimal comme trajectoire suffisante. Ce scénario peut produire quelques résultats visibles, mais il ne permet pas de transformer les vulnérabilités structurelles de la Tunisie. Il maintient le pays dans une logique de conformité, où la transition verte reste principalement administrée, fragmentée et dépendante de projets ponctuels. Or, face à l'ampleur des défis énergétiques, industriels, territoriaux et commerciaux, cette approche apparaît insuffisante.

L'option recommandée consiste à engager rapidement le scénario de la transition organisée, tout en fixant la souveraineté verte comme horizon stratégique. Autrement dit, la Tunisie doit avancer de manière réaliste, progressive et maîtrisée, mais sans réduire son ambition à une simple amélioration de l'existant. La priorité immédiate doit être de structurer les marchés verts, d'organiser les filières, d'intégrer les PME, de renforcer les municipalités et de mobiliser le financement privé. Mais cette étape doit s'inscrire dans une vision plus large : faire de la transition verte un levier de souveraineté économique, industrielle et territoriale.

Cette approche progressive présente un double avantage. D'une part, elle tient compte des contraintes actuelles du pays : capacités administratives limitées, fragmentation institutionnelle, faiblesse des infrastructures, rareté du financement et poids de l'informalité. D'autre part, elle évite que ces contraintes deviennent un prétexte à l'inaction. La transition organisée permet de construire les fondations nécessaires : règles claires, incitations économiques, filières régionales, instruments de financement et gouvernance territoriale.

L'enjeu est donc de passer d'une logique de projets à une logique de système. Les initiatives pilotes sont utiles, mais elles doivent être conçues comme des étapes de structuration de marchés et non comme des expériences isolées. De même, la réforme réglementaire ne produira des effets que si elle est accompagnée de financement, d'infrastructures, de capacités locales et d'opérateurs économiques capables de transformer les obligations en opportunités.

La souveraineté verte progressive suppose ainsi une méthode : commencer par les segments où les gains sont les plus accessibles, tels que le tri, le recyclage, l'efficacité énergétique, le solaire

distribué, la valorisation des déchets organiques et la formalisation progressive de la collecte ; puis élargir vers des filières plus complexes, comme la valorisation énergétique, les déchets industriels, les déchets électroniques, les services environnementaux avancés et les chaînes de valeur vertes exportables.

Cette trajectoire doit également être territorialisée. La transition verte ne peut être pilotée uniquement depuis l'administration centrale. Elle doit s'appuyer sur les collectivités locales, les bassins économiques, les zones industrielles, les PME et les opérateurs régionaux. C'est à cette condition qu'elle pourra produire des effets sur l'emploi, l'investissement et le développement régional.

L'option recommandée peut donc être résumée ainsi : ne pas se limiter à l'ajustement minimal, engager immédiatement la transition organisée, et inscrire cette transition dans une perspective de souveraineté verte. Il s'agit d'avancer par étapes, mais avec une vision claire : transformer le potentiel vert tunisien en capacité productive, en compétitivité industrielle et en valeur territoriale.

7. RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

SEPT RECOMMANDATIONS EN UN COUP D'ŒIL

→ Réviser la loi n° 96-41 pour passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de valorisation des ressources

→ Introduire effectivement la responsabilité élargie du producteur

→ Créer une fiscalité écologique incitative et lisible

→ Structurer des filières régionales de recyclage et de valorisation

→ Créer un mécanisme de financement vert dédié aux PME

→ Renforcer les compétences et le rôle économique des municipalités

→ Intégrer l'économie circulaire dans la politique industrielle nationale

1. Réviser la loi n° 96-41 pour passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de valorisation des ressources

La loi n° 96-41 constitue encore le socle de la gestion des déchets en Tunisie. Toutefois, elle doit être actualisée afin d'intégrer pleinement les principes de l'économie circulaire. La réforme devrait clarifier la hiérarchie des déchets, renforcer les obligations de tri, encadrer la traçabilité des flux, définir les conditions de valorisation énergétique et prévoir des mécanismes effectifs de contrôle.

L'objectif n'est pas uniquement de moderniser un texte juridique, mais de changer la finalité du système. Les déchets ne doivent plus être considérés comme une charge à éliminer, mais comme des ressources à valoriser. La réforme juridique doit donc ouvrir la voie à des filières économiques organisées.

2. Introduire effectivement la responsabilité élargie du producteur

La responsabilité élargie du producteur doit devenir un pilier central de la politique tunisienne de gestion des déchets. Les producteurs, importateurs et distributeurs devraient contribuer à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des produits mis sur le marché, notamment pour les emballages, les plastiques, les équipements électriques et électroniques, les batteries, les pneus et certains déchets industriels.

Cette réforme permettrait de répartir plus équitablement le coût de la gestion des déchets, aujourd'hui largement supporté par les collectivités publiques. Elle créerait également une incitation à l'éco-conception, à la réduction des déchets à la source et à la structuration de filières spécialisées.

3. Créer une fiscalité écologique incitative et lisible

La fiscalité écologique doit être conçue comme un instrument d'orientation économique, et non comme une simple source de recettes. Il s'agit de rendre progressivement l'enfouissement moins attractif que le tri, le recyclage et la valorisation. Cela pourrait passer par une taxe d'enfouissement progressive, des avantages fiscaux pour les investissements verts, des incitations pour les entreprises qui réduisent leurs déchets et des mécanismes de bonus pour les filières performantes.

Cette fiscalité doit rester lisible, progressive et prévisible afin de ne pas être perçue comme une charge supplémentaire arbitraire. Son objectif est de corriger les incitations économiques : faire en sorte que les comportements vertueux deviennent économiquement rationnels.

4. Structurer des filières régionales de recyclage et de valorisation

La transition verte doit être territorialisée. La Tunisie devrait identifier des filières régionales prioritaires selon les ressources et les besoins de chaque territoire : déchets organiques dans les zones agricoles, plastiques et emballages dans les zones urbaines, déchets industriels dans les zones de production, déchets électroniques dans les pôles technologiques, biomasse dans les régions rurales.

La structuration de ces filières suppose des plateformes régionales de tri, des unités de valorisation, des partenariats entre collectivités et opérateurs privés, ainsi que des dispositifs de traçabilité. Cette approche permettrait de créer des emplois locaux, de réduire les coûts logistiques et d'ancrer la transition verte dans le développement régional.

5. Créer un mécanisme de financement vert dédié aux PME

Les PME ne pourront jouer un rôle central dans la transition verte sans instruments financiers adaptés. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme de financement vert dédié, combinant lignes de crédit, garanties publiques, subventions ciblées, assistance technique et instruments de partage du risque.

Ce mécanisme devrait financer des projets de recyclage, d'efficacité énergétique, d'installation solaire, de valorisation des déchets, de réparation, de maintenance, de digitalisation de la traçabilité et de services environnementaux. L'enjeu est de transformer les PME en opérateurs économiques de la transition, et non de les maintenir dans un rôle passif d'assujettis réglementaires.

6. Renforcer les compétences et le rôle économique des municipalités

Les municipalités doivent devenir des acteurs structurants de l'économie circulaire. Leur rôle ne peut plus se limiter à la collecte et à la propreté urbaine. Elles doivent pouvoir planifier les flux, organiser le tri à la source, contractualiser avec des opérateurs privés, sensibiliser les citoyens, suivre les indicateurs et participer à la valorisation économique des ressources locales.

Cela suppose un renforcement de leurs compétences techniques, financières et contractuelles. Des programmes de formation, des outils numériques de suivi, des contrats-types et des mécanismes de financement local devraient être mis en place. Sans municipalités fortes, l'économie circulaire restera difficile à déployer à l'échelle territoriale.

7. Intégrer l'économie circulaire dans la politique industrielle nationale

L'économie circulaire ne doit pas rester cantonnée au ministère de l'Environnement. Elle doit être intégrée à la politique industrielle, à la stratégie énergétique, aux politiques d'investissement, aux programmes PME et aux stratégies d'exportation. Le recyclage, la réparation, la valorisation énergétique, les services environnementaux, l'efficacité énergétique et les technologies propres doivent être traités comme des filières productives.

Cette intégration permettrait de relier la transition verte aux objectifs de compétitivité, d'emploi, de montée en gamme et d'attractivité industrielle. Elle ouvrirait également la voie à un meilleur positionnement de la Tunisie dans les nouvelles chaînes de valeur vertes, notamment avec l'Europe et l'espace méditerranéen.

8. CONCLUSION

La transition verte ne constitue plus un horizon lointain pour la Tunisie. Elle est déjà présente dans les contraintes énergétiques, dans les équilibres commerciaux, dans les exigences des marchés internationaux, dans les coûts supportés par les collectivités et dans les attentes croissantes des citoyens et des entreprises. La question n'est donc plus de savoir si la Tunisie doit engager cette

transition, mais selon quelle ambition, avec quels instruments et au service de quel projet économique.

Le risque serait de traiter cette transition comme une contrainte supplémentaire, imposée par les normes environnementales, les partenaires internationaux ou les pressions budgétaires. Une telle approche conduirait à une adaptation minimale, fragmentée et défensive. Elle permettrait quelques progrès, mais laisserait subsister les vulnérabilités structurelles : dépendance énergétique, enfouissement massif, faiblesse du recyclage, informalité des circuits, fragmentation de la gouvernance et sous-intégration des PME.

À l'inverse, la transition verte peut devenir un levier de transformation productive. Elle peut permettre de réduire les dépendances extérieures, de créer de nouveaux marchés, de structurer des filières régionales, d'améliorer la compétitivité des entreprises et de renforcer l'attractivité industrielle du pays. Dans cette perspective, les déchets ne sont plus seulement un problème de gestion urbaine ; ils deviennent une ressource économique. Les PME ne sont plus uniquement des acteurs soumis à la réglementation ; elles deviennent des opérateurs de solutions. Les collectivités ne sont plus seulement responsables de la propreté ; elles deviennent des plateformes de développement territorial.

Le choix stratégique n'oppose donc pas transition écologique et croissance économique. Il oppose deux manières de concevoir l'avenir : une transition subie, limitée à la conformité et à la gestion des contraintes ; ou une transition organisée, capable de créer de la valeur, de l'emploi, de l'investissement et de la souveraineté. Pour la Tunisie, l'enjeu est de dépasser l'ajustement minimal pour construire progressivement une économie verte productive, territorialisée et intégrée.

EN DÉFINITIVE

La souveraineté verte ne se décrète pas. Elle se construit par des règles claires, des institutions coordonnées, des financements adaptés, des filières structurées, des municipalités renforcées et des entreprises engagées. Elle suppose surtout une vision : faire de la transition écologique non pas un coût à supporter, mais un projet national de modernisation économique et industrielle. C'est à cette condition que la Tunisie pourra transformer son potentiel vert sous-exploité en levier de souveraineté économique, industrielle et territoriale.

COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE



PRÉSIDENT

Abdelkader Boudriga

Codirecteur de la Chaire UNESCO de prospective et de planification stratégique, Université de Carthage. Expert en conseil bancaire et en gouvernance.

MEMBRES



Habib Zitouna
Professeur de sciences économiques à la FSEG Tunis (Université Tunis El Manar) ; président de l'ASECTU



Hela Kotrane
Enseignante à l'IHEC Carthage, docteure en finance (FSEG Tunis)



Inès Ben Flah
Enseignante-chercheuse à l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis, laboratoire GEF2A



Maher Gassab
Professeur de sciences économiques, École Supérieure de Commerce de Tunis (Université de La Manouba)



Mouez Soussi
Directeur du département d'économie de l'IHEC Carthage ; membre du Conseil National de la Concurrence



Rafaa Tabib
Docteur en géopolitique, maître de conférences à l'Université de La Manouba ; président de l'Académie Tunisienne de Géopolitique « Hannon »



Slim Abdeljelil
Juriste en droit des affaires, enseignant à l'Institut Supérieur de Gestion ; fondateur de SA Consulting

COORDINATION



Mehdi Bhouri
Coordinateur avec le Bureau Exécutif National (BEN) de la CONECT

Ce document vise à nourrir le débat public et à éclairer la prise de décision économique par une analyse rigoureuse et indépendante. Les scénarios présentés constituent des trajectoires indicatives destinées à éclairer les choix stratégiques, non des prévisions certaines.

Le Conseil Scientifique de la CONECT est une instance autonome de réflexion dont la mission est de produire des analyses de qualité académique sur les enjeux économiques et géopolitiques impactant les entreprises tunisiennes.

Rédigé en lien avec le Nordic-Tunisian Sustainable Business Forum

1re édition — Tunis, 25 novembre 2024, avec les ambassades de Suède, de Finlande, de Norvège et du Danemark

Policy Brief n° 3 • Dr. Inès Ben Flah, Membre du Conseil Scientifique de la CONECT • Septembre 2026

CONECT — Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie

CONECT
CONSEIL SCIENTIFIQUE